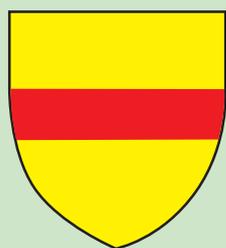


Informations



Municipales

S'Gemane Blattet

- DAMBACH • NEUNHOFFEN
- WINECKERTHAL • NEUDOERFEL



Juillet 2025
N°45

Editorial, le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le 8 mai dernier, nous avons eu l'honneur de célébrer le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Seconde Guerre Mondiale. Cette journée mémorable a débuté par une cérémonie religieuse célébrée par le curé Dominique Jung et la pasteur Monique Gisselbrecht, suivie d'une cérémonie civile au Monument aux Morts, où la participation des enfants de l'école, la batterie fanfare Saint Wendelin d'Eberbach, la chorale Sainte-Cécile de Dambach, la présence de véhicules militaires, des officiels, ont réhaussé l'événement.

Un moment fort de cette journée a été l'inauguration du sentier photos, comprenant 33 panneaux avec près de 70 photos sur la Libération, un projet financé par la Communauté des Communes de Niederbronn-les-Bains et la MJC de Dambach. Ce sentier est un hommage à notre histoire et à ceux qui ont lutté pour notre liberté. Après la cérémonie, nous avons défilé jusqu'à la casemate de Neunhoffen pour inaugurer les travaux de rénovation réalisés par les bénévoles du Conservatoire de la Ligne Maginot et la MJC, ainsi qu'une fresque réalisée par les jeunes sous la houlette du Réseau Animation Intercommunale.

La journée s'est poursuivie avec le verre de la libération et des tartes flambées, servies par l'amicale des sapeurs-pompiers de Dambach, et s'est conclue par une conférence animée par M. Moritz, suivie d'un défilé de véhicules militaires. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes

qui ont œuvré à la réussite de cette belle journée ainsi qu'aux différentes structures inaugurées.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que les travaux de la rue du Lion ont débuté il y a quelques semaines. Ces travaux comprennent le remplacement de la conduite d'eau, l'installation de l'éclairage public, la mise en place d'un réseau des eaux pluviales, ainsi qu'un mur de soutènement pour stabiliser la chaussée. De plus, un nouveau câble électrique a été posé pour alimenter la station de pompage et un nouveau branchement électrique sera mis en place. Je remercie les riverains pour leur compréhension durant la fermeture temporaire et les travaux de la rue.

Le 30 avril dernier, nous avons manifesté au rond-point de Gundershoffen contre la décision de la Région Grand-Est, qui impose une participation financière aux frais de transport de la pause méridienne, s'élevant à 9000€ pour le RPI Dambach-Windstein. A ce jour, La Région maintient cette facturation, mais je vous assure que la commune fera tout son possible pour préserver ce service essentiel pour nos enfants et leurs parents.

Je vous souhaite de passer un bel été. N'oubliez pas de participer aux divers événements organisés par nos associations, qui s'investissent pour animer notre belle vallée du Schwarzbach.

Bel été à vous.

Votre Maire,
Joël HERZOG

Page 2

Editorial

Page 3

Finances locales et objectifs d'investissement

Pages 4 et 5

Cérémonie du 8 mai 2025

Page 6

Délibérations du Conseil Municipal

Page 7

Infos pratiques

Page 8

Manifestations 1^{er} semestre 2025

Informations Municipales

S'Gemane Blattel

Bulletin semestriel

Responsable de la publication :

Martial NEUSCH

et la commission Bulletin municipal :

Josée JOND, Angélique EHALT, Joël HERZOG,

Christophe GASSER, Fabien EYERMANN,

Francis HOFFMANN

Avec la participation de Françoise MÜLLER,

secrétaire de mairie

Crédit PHOTOS

Julie BALLAND, Estelle DUPUIS, Patrick LANG, J.Gaby NEUSCH

Juillet 2025 N° 45

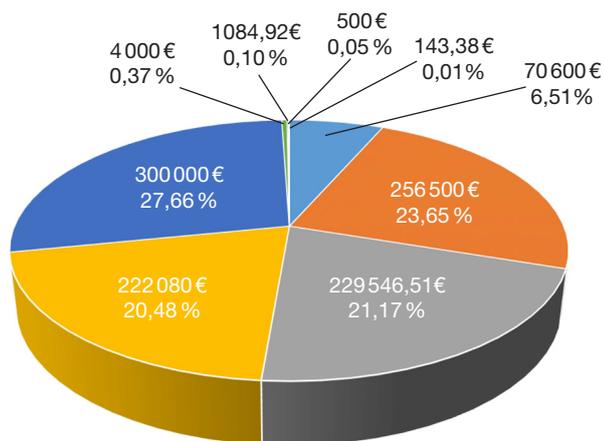
Finances locales

et Objectifs d'investissements

Les objectifs d'investissements ont été validés par le Conseil Municipal durant sa séance du 21 février 2025.

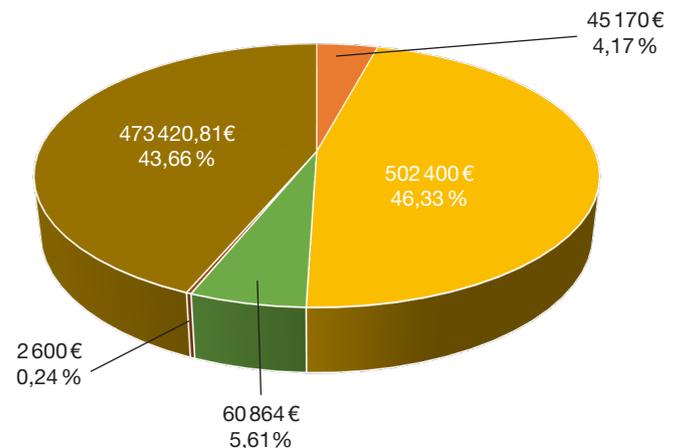
- Remplacement du chauffe-eau au camping
- Programmation chauffage au Mille Club
- Travaux de voirie, remplacement réseau d'eau et d'éclairage public, rue du Lion
- Nouveau raccordement électrique de la station du Katzenthal
- Tables pique-nique (aire de jeux mille club)
- Remplacement porte et fenêtre du WC public
- Nouvel accès à l'ancienne école de Neunhoffen
- Maîtrise d'œuvre périscolaire
- Remplacement VMC à la mairie

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



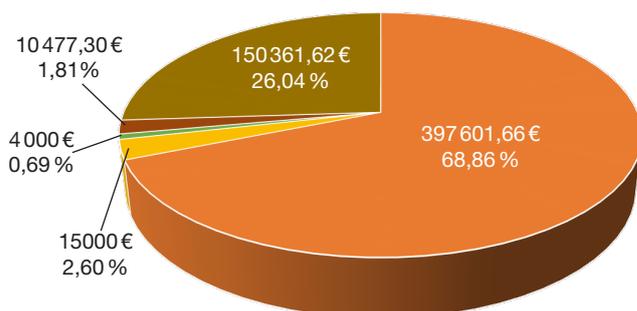
- Autres charges gestion courante (indemnité élus, formation élus, incendie, caisse des écoles)
- Charges de personnel
- Charges à caractère général (énergie, combustibles, fourniture d'entretien, contrat de maintenance, téléphone, affranchissement, fêtes et cérémonies, honoraires)
- Entretien divers (bâtiments, voirie, véhicules, assurances)
- Virements vers la section d'investissement
- Taxe foncière
- Amortissement pour ravalement de façades
- Intérêts d'emprunt
- Taxe séjour
- Charges exceptionnelles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



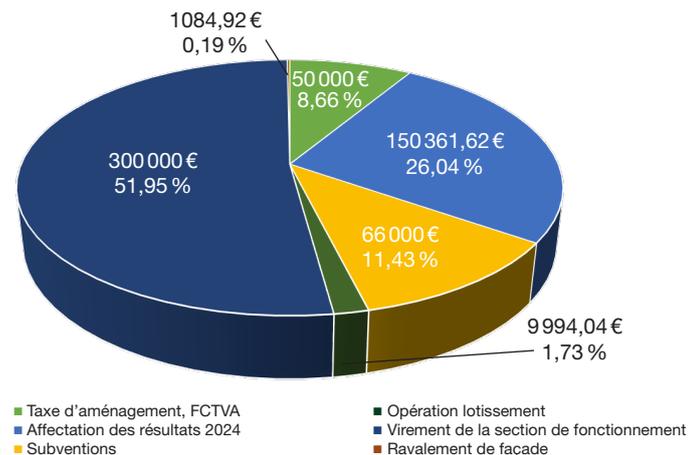
- Vente de bois, camping, loyer poste, loyer chasse, mise à disposition de personnel
- Impôts et taxes
- Dotations
- Locations diverses (Mille Club et logement communal)
- Excédent reporté 2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- Travaux d'investissement
- Subvention ravalement de façades
- Travaux d'investissement
- Capital remboursé
- Déficit reporté 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Taxe d'aménagement, FCTVA
- Affectation des résultats 2024
- Subventions
- Opération lotissement
- Virement de la section de fonctionnement
- Ravalement de façade

Commémoration

des 80 ans de la libération



Nous vous proposons un retour en images sur la commémoration organisée le 8 mai 2025 dans le cadre des 80 ans de notre Libération.



Les élèves ont entretenu un devoir de mémoire

Durant la cérémonie, des élèves de l'école ont lu un texte émouvant retraçant les événements terribles vécus par les habitants de la commune du 16 mars 1945 au 18 mars 1945.

Un texte extrait des Mémoires écrites par Aloïse Neusch, Maire de la commune de 1925 à 1945. Moment fort également quand les écoliers ont montré les photos de maisons d'habitations en ruines : 80% de la commune était effectivement sinistrée.



Trois inaugurations ont marqué la journée

- La Conseillère d'Alsace, Nathalie Marajo-Guthmuller, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les bains, Patrice Hilt et le Maire Joël Herzog ont dévoilé une photo du sentier historique comprenant 33 panneaux avec près de 70 photos sur la Libération qui ont été répartis à différents endroits des villages.

- Le président de la MJC, Antoine Christmann a présenté la symbolique de la magnifique fresque réalisée à la casemate par des enfants et des jeunes, sous la houlette de Réseau Animation Intercommunale.

- Christian Wackermann, l'un des bénévoles du Conservatoire de la Ligne Maginot, a expliqué les travaux de restauration du blockhaus situé à l'entrée de Neunhoffen.



Les délibérations

du Conseil Municipal

Au cours du premier semestre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises.

Séance du 21 février 2025

Le Maire informe sur les points suivants :

- Le Major de la Gendarmerie de Reichshoffen/Niederbronn a présenté leurs actions sur la commune, avec une présence de plus de 500 heures.
- Certains riverains ont pris la mauvaise habitude de garer régulièrement des véhicules sur le trottoir, occasionnant une gêne pour les piétons ; une lettre recommandée leur sera adressée afin de remédier à cette pratique.
- Un promoteur propose d'effectuer un projet de lotissement près de la scierie, une esquisse est présentée en deux phases, une première avec 8 lots en première ligne et la seconde avec 8 lots en deuxième ligne vers la forêt.

Les objectifs pour 2025 sont fixés (voir page Finances locales et objectifs d'investissements)

Les travaux rue du Lion sont attribués à SOTRAVEST pour le lot 1 ; ils devraient démarrer dans les prochaines semaines.

Les Maires de toutes les communes comptent organiser une manifestation contre la facturation du transport scolaire durant la pose méridienne, ceci sur le rond-point de Gundershoffen.

Une forte majoration de la contribution employeur au régime de la CNRACL engendre une levée de boucliers et une motion.

Séance du 28 mars 2025

Le Maire informe sur les points suivants :

- Une cinquantaine de bénévoles ont participé à l'opération Nettoyage du Printemps le 22 mars.



- Présentation du programme des festivités du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la commune le 8 mai.

- Fin des travaux de réfection du pont du Schwarzbach à Neunhoffen.

Adoption à l'unanimité des comptes financiers uniques de 2024 et affectation de l'excédent au budget 2025.

Adhésion au groupement de commandes pour l'assistance à la passation de contrats d'assurance, mission confiée à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Constitution d'un groupement de commandes regroupant Dambach, Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Mertzwiller, Oberbronn, Rothbach, Windstein et Zinswiller pour un accompagnement d'un cabinet d'expert des finances des collectivités dans le cadre de la réflexion sur la création d'une police supra-communale.

Mise en place de conventions avec l'association Randocimes et l'association de tir du Hohenfels, ainsi qu'avec un exploitant d'un kiosque de distribution de pizzas et un exploitant d'un kiosque de distribution de repas.

Participation à la Protection Sociale Complémentaire PREVOYANCE à hauteur de 15€ par agent communal.

Séance du 11 avril 2025

Le maire informe sur les points suivants :

- Tableau de suivi des autorisations d'urbanisme au titre de l'année 2024
- Bilan de l'opération de sauvegarde des batraciens.
- Fixation des tarifs 2025, inchangés pour l'aire naturelle de camping, les emplacements forains, la salle du Mille Club, les ravalements de façades, le photocopieur pour les associations, les concessions funéraires et les frais de scolarité pour les élèves externes à la commune.

Location de la salle du stand de tir :

80€ du 1^{er} octobre au 30 avril avec chauffage

50€ du 1^{er} mai au 30 septembre sans chauffage

- Le SDEA ayant pris la compétence de l'eau et l'assainissement, les tarifs 2025 sont les suivants : prix de l'eau fixé à 1,50€ le m³, l'assainissement à 2,25€ le m³, les frais de branchement au réseau d'assainissement sont de 500,00€.

Les taux d'imposition 2025 des taxes sont inchangés :

Taxe foncière propriété bâtie : 25,22%

Taxe foncière propriété non bâtie : 102,05%

Taxe d'habitation : 11,70%

Adoption des budgets primitifs 2025

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	577 440,58	577 440,58
Fonctionnement	1 084 454,81	1 084 454,81
Total	1 661 895,39	1 661 895,39

Création d'un poste d'Adjoint technique affecté au service technique à temps plein 35 h hebdomadaire, à compter du 1^{er} mai 2025.

Recensement de la population

Le recensement se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Les agents recenseurs seront recrutés dans les prochains mois ; leurs coordonnées seront diffusées via les différents canaux de communication.



Coordonnées de la Mairie

La Mairie a effectué quelques changements au niveau de ses coordonnées :

Nouvelle adresse mail : mairie@commune-dambach.fr

Le numéro de téléphone reste inchangé : **03 88 09 24 08**

Adresse du site : www.commune-dambach.fr

Rappelons aussi que vous pouvez télécharger sur votre portable l'application **Ma Commune Connectée**. Ce dispositif vous informera régulièrement sur la vie municipale et sur la vie associative de notre commune.

Infos Brèves

Inscription sur liste électorale

Les nouveaux arrivants qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale, peuvent se rendre en mairie tout au long de l'année.

Pour les personnes membres de l'Union Européenne, celles-ci peuvent également s'inscrire sur la liste électorale complémentaire municipale et européenne durant la même période.



Inscription
sur les
Listes
Électorales

Civilité – voisinage – bon vivre

- La lutte contre les bruits qui sont interdits de 21 h à 7 h du matin, et les dimanches et jours fériés : le bruit s'entend de tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un individu locataire, propriétaire ou occupant, par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager) mais aussi par un animal (abolements). L'auteur du bruit est susceptible de recevoir une amende forfaitaire selon le trouble causé. (texte de référence / code de l'environnement : article L571-1, code général des collectivités territoriales : articles L2212-1 à L2212-5-1, code de la santé publique : articles R1334-30 à R1334-37, code de procédure pénale : articles R48-1 à R49-8, code de procédure pénale : article 529-1.



Cependant la période journalière de 7 h à 21 h, où les bruits sont tolérés, ne constitue pas un droit. La notion de «trouble anormal de voisinage» a été créée par la jurisprudence, autrement dit par les tribunaux au fil de leurs décisions. Il repose sur le principe selon lequel chacun doit nécessairement tolérer de la part de son voisinage une certaine dose de désagréments, inhérents aux nécessités même de la vie en société. Il s'agit d'un inconvénient normal qu'il doit accepter.

Il peut arriver qu'une personne, même agissant de bonne foi et dans la limite de ses droits, occasionne à un voisin un préjudice excessif, bien supérieur à ce que la vie en société oblige à supporter. C'est le franchissement de ce seuil qui constitue le trouble anormal de voisinage et peut être sanctionné par les tribunaux.

En conséquence, que chacun fasse preuve de bon sens !

- La municipalité encourage les habitants à nettoyer régulièrement les trottoirs et caniveaux. La propreté de nos villages est l'affaire de chacun de nous !

- L'incinération de végétaux ou autres est totalement interdite.



- Ne pas laisser divaguer les chiens sur la voie publique et éviter les aboiements à longueur de journée... ou de nuit ! En outre, il serait agréable que les espaces verts ne servent pas de caniset pour vos animaux de compagnie.



- Il est demandé aux usagers de veiller à ne pas déposer le verre dans les containers après 22 heures et les dimanches et jours fériés.



- Enfin, il est rappelé que la piste cyclable est strictement réservée aux cyclistes et aux piétons. Les véhicules motorisés n'ont pas à emprunter cette voie.



Retour en images sur quelques événements

du 1^{er} semestre 2025



Les Copains de la vallée ont organisé avec succès 2 "apéros vallée", le 7 février et le 23 mai



Samedi 1^{er} mars, l'archevêque de Strasbourg, Mgr Pascal Delannoy, a effectué une visite pastorale dans notre paroisse



Un hommage émouvant aux mamans... et aux papas a été rendu par les écoliers le 23 mai, une tradition qui dure depuis 25 ans à l'occasion de la fête des mères !



480 spectateurs ont assisté aux représentations théâtrales des Dambacher Stotterer



Près de 500 personnes se sont amusées le 31 mai à l'occasion de l'Open Air, organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers



La chasse aux œufs organisée le 19 avril par les Copains de la vallée a obtenu un grand succès auprès des enfants



Pour fêter son 50^{ème} anniversaire, la MJC a rassemblé tous les membres du comité, anciens et actuels, le 29 juin